



OBJECTIF(S)

- Comprendre ce qui définit la décence
- Comprendre les risques et les mécanismes de recours
- Maîtriser les notions de sécurité et santé, les équipements à délivrer
- Adapter le discours au bailleur

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Les professionnels de l'immobilier, gestionnaires

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 75 € HT

Non Adhérent FNAIM : 125 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - DÉFINITION DE LA DÉCENCE ET VOIES DE RECOURS DES LOCATAIRES

- Les enjeux de la décence - Décret 2002 Décret juillet 2023
- Faire la différence entre non décence et insalubrité
- Les voies de recours des locataires, la procédure d'exécution des travaux
- Qui peut faire un contrôle de décence ? Rôle de la Caf. Pouvoir du juge
- Comment vérifier que mon logement est décent

II - LES POINTS RELEVANT DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

- Présentation des points clés relevant de la santé et la sécurité des occupants (électricité, gaz, matériaux, humidité, étanchéité, garde corps...)-
- Le point sur les problématiques de ventilation et de condensation
- Comment justifier de la bonne délivrance du logement ?
- Ce que doit le bailleur
- **Exercice et cas pratiques**

III - LES POINTS RELEVANT DU CONFORT ET DES ÉQUIPEMENTS

- Surfaces minimales, éclairage, ventilation naturelle,
- **DPE et étiquette énergie**
- Puis je louer sans cela ?
- Comment justifier de la bonne délivrance
- **Exercice et cas pratiques**

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap